

## Compte rendu synthétique de la Commission développement durable associant les commissions développement économique et aménagement de l'espace du 30 juin 2015

### Étaient présents :

Michel Desmoulin, Didier Bazinet, Allain Tricoire, Annie Vallade, Jean-Marcel Beau, Daniel Bonnefond, Patrick Lachaud, Jean-Bernard Charazac, Philippe Dubourg, Jean-Pierre Prigul, Christian Durand, Jean-Pierre Jugie, Pierre Feral, Erwan Quillien (DDT), Raphaël Chanelière (ADEME), Jean-Baptiste Chamouton, Véronique Raynaud,

Absents Excusés : Patrice Favard, Emmanuel Clugnac, Jean-Pierre Lauron, Hervé de Vilmorin, Dominique Virecoulon, Franck Blanchardie

Allain Tricoire ouvre la séance et rappelle que la CCPR a répondu fin 2014 à un appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » TEPCV.

Notre territoire est retenu au titre des territoires dits « en devenir », ce qui signifie que la CCPR peut bénéficier d'un appui technique (État, ADEME...) et financier pour construire un projet et définir des actions concrètes (en matière de développement durable et de développement des énergies renouvelables) concourant à devenir un Territoire à Énergie Positive.

Erwan Quillien et Raphaël Chanelière présentent le dispositif et les différents accompagnements pour la collectivité (techniques et financiers).

- Le dispositif TEP CV est un dispositif qui permet de mettre en cohérence des actions qui contribuent aux objectifs généraux du développement durable. Il doit aider la collectivité à écrire un programme d'actions à court et moyen terme dans le domaine de la transition énergétique et du développement durable. Ce programme d'action s'appuie sur un constat des atouts et faiblesses de notre territoire, des enjeux et des potentialités qu'il offre.
- Ce dispositif s'appuie au préalable sur un portage politique fort des élus locaux, et sur une gouvernance permettant la concertation et l'évaluation des actions susceptibles d'être engagées.
- Exemples de pistes d'actions concrètes pouvant entrer dans le cadre d'un TEP CV
  - o Développement des énergies renouvelables : mise en place d'une unité de méthanisation collective, installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics, accompagnement de porteurs de projets bois énergie...
  - o Développement des circuits courts : mise à disposition de foncier à des maraichers avec débouchés pour les cantines scolaires

- Sensibilisation et mise en réseau des acteurs : faire émerger une synergie entre industriels du bois / sylviculteurs et artisans locaux , communiquer auprès des chefs d'entreprises sur les orientations de la collectivité
- Développer l'usage des véhicules électriques (au sein de la collectivité )
- Construction d'un bâtiment à énergie positive (BEPOS)
- ...

La CCPR doit parvenir à trouver une stratégie lui permettant d'avoir un plan d'actions partagé sur plusieurs années, visant à l'équilibre entre production et consommation énergétique locale.

## Conclusion

Au terme des discussions, il est proposé de réaliser une étude énergétique de territoire qui aura pour objectif :

- de faire un état des lieux des ressources énergétiques mobilisées et mobilisables, des consommations actuelles par secteur
- d'identifier des potentiels disponibles en énergies renouvelables en vue de leur développement (bois énergie, méthanisation, hydroélectricité, éolien, photovoltaïque..)
- d'élaborer une planification énergétique territoriale
- de renforcer des actions de maîtrise de l'énergie
- de développer l'innovation
- de favoriser la participation des citoyens sur le développement des projets d'énergies renouvelables

Par la suite, il s'agira de mettre en place des stratégies d'actions dans le cadre général de la transition énergétique avec, comme axe principal, l'optimisation des énergies renouvelables locales contributives à la couverture des besoins énergétiques de notre territoire. Cette étude énergétique impactera l'aménagement du territoire mais également le développement économique , au travers par exemple du développement d'une économie circulaire.